

Alma, le 5 janvier 2010

Monsieur Pierre Arcand  
Ministère du Développement Durable  
de l'environnement et des Parcs  
Édifice Marie-Guyard  
675 boul. René Lévesque Est 30ième étage  
Québec Qc G1R 5V7

Objet : Demande d'audience publique avec médiation  
Projet d'amélioration de la route 169 à Alma et St-Nazaire, quartier Delisle et Isle-Maligne.

Monsieur Arcand,

Suite au dépôt du tracé recommandé par le ministère du transport du Québec le 7 décembre dernier, nous croyons que celui-ci cause des préjudices importants à notre entreprise et que des correctifs au projet sont nécessaires.

Notre entreprise possède un supermarché affilié à la bannière Métro et procure de l'emploi à 74 personnes à Delisle, dont la plupart sont des résidents du secteur nord et des villages avoisinants. De plus, nous sommes aussi propriétaire d'un supermarché au centre-ville d'Alma qui embauche 220 personnes, dont quelques un sont tributaires des ventes à Delisle (mets cuisinés, 35 emplois).

Lors des rencontres précédents ce dépôt, nous avons eu l'occasion de nous exprimer sur le projet. Il est reconnu par nos études de marché qu'un projet comme celui-ci à un impact de 20 à 30 % sur les ventes d'un magasin comme celui de Delisle. Ces baisses de ventes mettront assurément en péril la survie du commerce.

C'est pourquoi nous avons demandé des modifications au projet afin de minimiser les impacts sur le commerce.

Nous avons, entre autres, demandé à ce que soit maintenu une **entrée exclusive du côté nord** afin de faciliter la circulation de notre clientèle. Nous avons demandé aussi de **faciliter la signalisation afin de promouvoir les commerces du secteur.**

Dans l'éventualité où la relocalisation du commerce est inévitable, nous avons demandé, entre autre, que soit **déplacé de 50 mètres le tracé actuel et qu'une sortie exclusive en direction sud** soit prévue afin qu'un projet viable soit possible près du carrefour giratoire.

**Métro Dubé**

370, avenue Bégin Sud, Alma QC G8B 2W8  
2892, avenue du Pont Nord, Alma QC G8E 1R5

*Depuis 1948 ...*

# METRO Dubé

Lors du dépôt du tracé, le ministère n'a retenu aucune de nos demandes sur le projet.

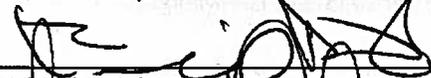
C'est pourquoi nous demandons à être entendus en audience avec médiation afin que nous puissions discuter de ces points.

Nous demeurons à votre disposition pour toutes informations complémentaires.



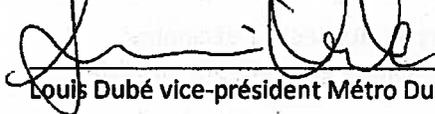
---

André Dubé président Métro Dubé Alma



---

Richard Dubé Secrétaire Métro Dubé Alma



---

Louis Dubé vice-président Métro Dubé Alma

CC. Donald Martel Ministère du transport  
Marc Asselin Maire d'Alma  
Martin Sauvé, Maire de St-Nazaire

## Métro Dubé

370, avenue Bégin Sud, Alma QC G8B 2W8  
2892, avenue du Pont Nord, Alma QC G8E 1R5

Depuis 1948 ...

## MÉTRO DUBÉ EN QUELQUES MOTS

- 63 ans d'histoire (1948 sur l'île Ste-Anne).
- 216 emplois à Alma (30 employés au département des Mets Cuisinés).
- 74 emplois à Delisle.
- 5 000 000.00\$ de masse salariale.
- Nous sommes affiliés à Métro depuis 1970.
- 100% propriétaire ayant son siège social à Alma.
- 2 000 000.00\$ de nouveaux investissements 2010-2011.
- Entreprise que priorise l'achat local :
  - Boulangerie Lesage
  - Pâte du Gourmet
  - Fromagerie St-Laurent
  - Fromagerie Lehmann
  - Fromagerie Médard
  - Fromagerie aux petits bleuets
  - Charcuterie L.F.
  - Produits alimentaires Bouchard
  - Norfruit
  - Fraise-O-Bec
  - Multi-fruits
  - Eugène Allard
  - Constructions Proco
  - Rémi Bouchard électrique
  - Tremblay Asselin
  - Réfrigération Nordic
  - Vitrierie Boily
  - Meubles Distinction
  - Caisse Populaire d'Alma
  - Cuisines et Salles de bain Éric Tremblay
  - Nutrinor

Alma le 21 Décembre 2010



Objet : Désaccord/cul-de-sac Projet d'amélioration de la  
Route 169 ,

Attention de :Monsieur Pierre Arcand  
Cabinet du Ministre  
Ministère du Développement durable,  
De l'Environnement et des parcs  
Edifice Marie-Guyart, 30 ème étage  
Québec (Québec)

La présente est pour vous informer de notre désaccord  
de la fermeture de la route, concernant le cul-de-sac à l'extrémité  
nord du Projet d'amélioration de La Route 169 à Alma et Saint-  
Nazaire Quartier Delisle et L'Iles Maligne.

Je demande une Audience Publique , je suis cependant ouverte à la  
tenue d'une médiation.

Je joint une liste des commerçants qui m'appuient dans ma demande.

Merci.

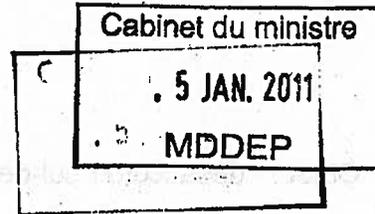
A handwritten signature in black ink, reading "Michelle Desbiens". The signature is written in a cursive style and is underlined.

Michelle Desbiens, propriétaire Restaurant Robert B.B.Q  
2924 ave du pont nord Alma .Qc 98E 1R7  
418.662.0306





**PROCO**



Saint-Nazaire, le 3 janvier 2011

**AVIS RECOMMANDÉ**

**Monsieur Pierre Arcand**  
Ministère du Développement durable  
de l'Environnement et des Parcs  
Édifice Marie-Guyard  
675 boul. René Lévesque Est, 30<sup>e</sup> Étage  
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Demande d'audience publique avec médiation**  
**Projet d'amélioration de la route 169 à Alma et Saint-Nazaire -**  
**Quartier Delisle et Isle-Mallgne**

Monsieur Arcand,

Suite au dépôt du tracé recommandé par le Ministère du Transport du Québec le 7 décembre dernier, nous constatons que ce tracé cause des préjudices importants à notre organisation. Dans ce contexte, nous sommes dans l'obligation de demander des audiences publiques afin de vous soumettre nos revendications pour que le tracé actuel de la nouvelle route soit légèrement modifié.

**OPTION MÉDIATION**

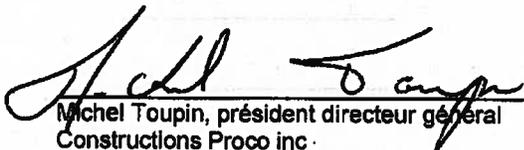
Par contre, nous croyons que par la médiation, il serait assez facile de trouver des solutions acceptables par chacune des parties, ce qui permettrait d'éviter des audiences publiques.

En consultant les documents en annexe, vous constaterez que nos revendications et suggestions auront un impact positif sur divers aspects du projet, soit :

- Diminution du coût global du projet
- Impact positif face aux bruits pour les résidents du quartier Delisle
- Impact sur le volet sécurité
- Impact positif sur la faisabilité du projet d'implantation d'un parc commercial et industriel dans ce secteur par la Municipalité de Saint-Nazaire.

En conclusion nous vous demandons de mandater un médiateur dans ce dossier afin d'adapter le tracé actuellement proposé pour qu'il ait le moins d'impacts possible sur les activités de nos entreprises et sur le développement futur du secteur. Suite à cette médiation, s'il n'y a pas une entente satisfaisante sur le tracé et les items connexes, il y aura donc des audiences publiques.

Nous demeurons à votre disposition pour toutes informations complémentaires,

  
Michel Toupin, président directeur général  
Constructions Proco inc.

cc. **Donald Martel, Ministère du transport du Québec**  
**Marc Asselin, maire d'Alma**  
**Martin Sauv , maire de Saint-Nazaire**

**Projet : AMÉLIORATION DE LA ROUTE 169 À ALMA & SAINT-NAZAIRE  
(Quartier de Delisle et Isle-Maligne)  
Projet no. - 154-00-0514**

---

**1. Demandeur : Constructions Proco inc.**

- a. Adresse : 516 route 172 à Saint-Nazaire, Qc G0W 2V0  
Téléphone : (418) 668-3371  
Courriel : mtoupin@proco.ca
- b. Activités : Entrepreneur général en constructions de bâtiments industriels  
Fabricant de structures métalliques pour bâtiments, ponts, viaducs, etc.  
- Autre activité : Exploitation agricole (céréales)

**2. Intérêts du demandeur face à ce projet ?**

- a. Nous sommes propriétaire des espaces (terrain) agricoles et forestiers que le tracé de la nouvelle route parcourt.
- b. La jonction de la route 172 et 169 aura un impact important sur le transport de nos produits finis de grandes dimensions variant de 40 à 60 mètres de long.
- c. Les espaces couverts par le tracé de la route auront un impact important face à la faisabilité du projet d’implantation d’un parc industriel et commercial en partenariat avec la Municipalité de Saint-Nazaire, sur le lot 46 rang IV et rang V. Ce projet est en discussion depuis quelques années et en voie de réalisation ; il fait partie intégrante du plan de développement économique de la Municipalité de Saint-Nazaire. (Voir l’annexe A, bloc A, B et C), qui démontre les secteurs de développement subdivisés en 3 blocs, 2 pour le volet commercial et 1 pour l’industriel)
- d. Il sera important de prévoir des accès aux espaces enclavés ou non afin de permettre les opérations régulières et le développement de ce secteur tant pour le lot 46 rang IV (au Sud de la rte 172) que pour le lot 46 rang V (au Nord de la rte 172). (voir l’annexe A, note 3)
- e. Au niveau agricole, le tracé de la nouvelle route prévoit déjà le déplacement de trois (3) silos servant à entreposer les céréales. L’endroit de localisation des silos devra être défini par les dirigeants de constructions Proco.
- f. L’option carrefour giratoire au lieu d’une lumière complique la circulation des camions avec chargement de poutres d’acier de grandes dimensions. Nous croyons qu’il faudrait prévoir un carrefour double pour faciliter la circulation et améliorer le volet sécurité. De plus, un carrefour double améliorerait la circulation au niveau des entrées et sorties des deux secteurs commerciaux. (voir l’annexe A, note 3 et 4)

Bureau des audiences publiques du Québec  
Mémoire de Constructions Proco inc – Demande d’audiences publiques avec médiation

- g. Il y a aussi un impact potentiel, à tenir compte, face à la contamination des deux (2) puits artésiens qui servent aux opérations de Constructions Proco et ses filiales.
- h. Pendant la période des travaux, il faudra prendre en considération le transport du matériel et la circulation des employés (450 véhicules et plus par jour)

**3. Ce projet est-il acceptable dans le milieu ?**

OUI, cette nouvelle route à 4 voies permettra :

- a. D’améliorer de beaucoup la qualité de vie des citoyens du Quartier Delisle et d’Isle Maligne au niveau de :
  - i. la quiétude
  - ii. la sécurité des automobilistes et des piétons
  - iii. la valeur de leurs propriétés qui sera bonifiée.
- b. De bonifier les entreprises du secteur Delisle par l’augmentation des activités économiques suite à la mise en place d’une zone commerciale et industrielle sur les terrains vacants entre le secteur Delisle et la nouvelle route. Ce secteur deviendra un pôle important du développement économique de la MRC Lac Saint-Jean Est.
- c. D’améliorer la circulation pour aller à Alma et au secteur Sud pour les gens du secteur Nord.

**4. L’option actuelle proposée est-elle la solution qui aurait le moins d’impacts négatifs sur le milieu ?**

NON, il est important que le tracé actuel soit légèrement modifié afin de minimiser les impacts négatifs et de bonifier les impacts face au développement du secteur au cours des prochaines années.

Voici en résumé un rappel des impacts négatifs du tracé actuellement proposé :

- pénalise de beaucoup les accès aux portions de terrains enclavés.
- ne permet pas d’optimiser l’aspect sécurité et l’impact du bruit.
- empêche le développement d’une zone commerciale et industrielle qui fait partie du plan de développement de la municipalité de Saint-Nazaire et de la MRC Lac Saint-Jean Est.
- empêche certaines entreprises de Delisle de prendre de l’expansion ou encore de se re-localiser pour minimiser l’impact négatif de la nouvelle route sur leur commerce actuel.
- bloque l’exploitation d’une sablière et le volet forestier de la montagne. (aucun accès possible le long de la montagne)

Bureau des audiences publiques du Québec  
Mémoire de Constructions Proco inc – Demande d’audiences publiques avec médiation

**5. Selon vous, y a-t-il des éléments de ce projet qui devraient être modifiés ?**

OUI

Voici les éléments qu’il faut absolument modifier au tracé actuellement proposé :

- 5.1 Il est important que le tracé actuel soit déplacé vers l’EST (direction Saint-Nazaire) d’environ 50 mètres (150 pieds) (Voir l’annexe A – note 1)
- a- Pour avoir les superficies nécessaires pour l’implantation de divers commerces tels : supermarché, pharmacie, restaurant, salon de coiffure, bureaux, espaces de stationnement, secteur d’entreposage et accès pour camions, etc. (Voir l’annexe A, bloc A, B et C)
  - b- Pour faciliter la mise en place d’accès sécuritaires (clients et camions de livraison) dans les secteurs prévus pour l’implantation d’un parc industriel et commercial. (Voir l’annexe A – note 3 et 5)
  - c- Cette modification du tracé permettra:
    - o De diminuer davantage l’impact du bruit afin d’améliorer la quiétude des résidents de quartier Delisle.
    - o De diminuer les coûts de construction du projet selon les commentaires de représentants du Ministère du Transport du Québec.
    - o De faciliter la mise en place d’accès, en parallèles à la route, pour permettre l’exploitation agricole du lot 45 et 46 rang IV, du lot 46 rang V, de la sablière et du volet forestier de la montagne. (voir l’annexe A – note 12)
- 5.1 Il est important que la portion de la route 172 entre la route 169 et le carrefour giratoire soit de 4 roullants pour prévoir la mise en place de deux voies d’évitement afin d’éviter de gros BOUCHONS de circulation aux entrées des secteurs commerciaux. Il faut aussi prévoir des accès pour camions et pour les clients de façon indépendante de chaque côté de la route. (1 accès du côté du supermarché et 1 accès du côté de la quincaillerie et autres commerces.) (voir l’annexe A – note 3)
- 5.2 Il est primordial de considérer immédiatement qu’avec le volume important de véhicules, entrées et sorties, provenant de la quincaillerie, du supermarché, de la pharmacie et des autres commerces ou industries qui s’ajouteront progressivement, ce secteur deviendra rapidement problématique pour la circulation et pour la sécurité si on ne modifie pas le tracé actuel. (voir l’annexe A – bloc A et B)
- 5.3 Il serait aussi important de réévaluer l’option permettant la mise en place d’une entrée dans le quartier Delisle pour les gens qui arrivent du Nord sur la route 169. Cette modification permettrait de diminuer le risque d’avoir des BOUCHONS de circulation sur la route 172 aux entrées du secteur du futur parc industriel et commercial. (Voir l’annexe A – note 6)

Bureau des audiences publiques du Québec  
Mémoire de Constructions Proco inc – Demande d’audiences publiques avec médiation

- 5.4 Nous recommandons aussi de réévaluer la possibilité de mettre en place un carrefour giratoire de 2 roulants afin de faciliter les accès, la mise en place de voies d’évitement et la circulation du transport des voyages de structures d’acier de grandes dimensions (entre 50 à 60 mètres de long) (Voir l’annexe A – note 4)
- 5.5 Nous demandons la mise en place de deux (2) voies d’évitement en face de Proco et de la rue Bouchard afin d’améliorer le volet sécurité aux sorties de camions. Ce secteur est très dangereux et est à forts risques d’accident à la sortie des camions avec des poutres d’acier très longues. Les sorties ou entrées chez Proco sont très difficiles à toute heure de la journée. Il est important de trouver une solution afin d’éviter d’avoir des accidents graves. La présence de la rue Bouchard en face de Proco augmente la problématique des risques d’accident. (Voir l’annexe A - note 9)
- 5.6 Il est aussi important que la limite de vitesse soit diminuée à 50 kilomètres(km) au moins à 150 mètres avant la première sortie de camions de Proco.  
(Voir l’annexe A - note 10)
- 5.7 Prévoir la construction d’un chemin d’accès à partir de la route 172, sur le lot 45 ou 46 rang IV, pour les opérations agricoles et forestières en remplacement du chemin existant actuellement. N.B. Ce chemin pourrait servir pour les motoneiges en hiver.  
(Voir l’annexe A - note 12)

**SECTEUR DE L’ÉCOCENTRE D’ALMA (secteur Nord)**

- 5.8 Il est très important que le Ministère prévoit la mise en place de sorties et d’entrées pour l’exploitation des superficies appartenant à Construction Proco dans ce secteur.
- 5.9 Prévoir une entrée / sortie qui déboucherait près du secteur de l’Écocentre d’Alma.  
(Voir l’annexe A - note 7)
- 5.10 Prévoir aussi une entrée - sortie sur la route 169 sur le lot 46 rang V.  
(Voir l’annexe A - note 8)

**6 Selon vous, ce projet devrait-il être autorisé ?**

OUI

Selon nos informations, ce projet a l’approbation de tous les résidents des quartiers Isle-Maligne et Delisle.

Au niveau des résidents, cette nouvelle route est désirée depuis plus de vingt ans. Cette route très achalandée est dangereuse tant pour les piétons que pour les automobilistes.

Cette nouvelle route apportera un dynamisme au développement économique du secteur Nord d’Alma et de la MRC Lac Saint-Jean Est. Par ailleurs, la municipalité de Saint-Nazaire projette dans son plan d’urbanisme le développement d’une zone commerciale et industrielle dans ce secteur.

Bureau des audiences publiques du Québec  
Mémoire de Constructions Proco inc – Demande d’audiences publiques avec médiation

**7. Avez-vous d’autres suggestions ?**

Afin d’améliorer la sécurité et faciliter la circulation sur la route 172, nous vous suggérons d’évaluer en collaboration avec les Dirigeants de Proco la possibilité suivante:

- 7.1 Nous vous suggérons de prévoir des lumières clignotantes pour avertir la présence de sorties de camions et autres véhicules dans le secteur de la rue Bouchard et des sorties de camions de Proco. (Voir l’annexe A - note 11
- 7.2 De mettre des garde-fous de chaque côté de la route 172 aux endroits où il y a des pentes abruptes, près de la sortie de camions de Proco, afin d’améliorer le volet sécurité.

Ces modifications contribueraient à améliorer grandement la sécurité sur la route 172 et 169 et tiennent compte davantage de l’augmentation du volume de véhicules pour les prochaines années.

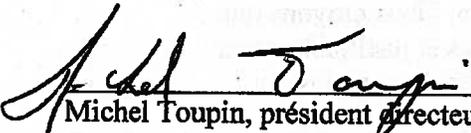
**CONCLUSION**

En conclusion, nous croyons que les modifications demandées sont importantes, réalistes et justifiables tant pour notre organisation que pour plusieurs autres intervenants ayant des intérêts dans ce dossier. Il est donc important d’avoir une période de médiation pour statuer sur nos revendications. Advenant l’impossibilité d’en arriver à un consensus, il sera toujours le temps d’avoir des audiences publiques. Par contre, nous croyons qu’il est possible de trouver diverses solutions pour satisfaire la plus grande partie des intervenants. Pour notre organisation, la Municipalité de Saint-Nazaire et autres intervenants, il est important que le tracé actuel de la nouvelle route soit déplacé afin qu’il réponde mieux à nos attentes.

Il est donc important que le Ministère du Transport et le BAPE s’assurent que cette route :

- favorise le développement économique du secteur Nord de la MRC Lac Saint-Jean Est
- maximise les aspects sécuritaires
- tienne compte de l’augmentation des véhicules et du développement industriel et commercial du secteur au cours des vingt-cinq prochaines années.

Dans l’attente de vos nouvelles, nous vous transmettons nos salutations distinguées,

  
Michel Toupin, président directeur général  
Constructions Proco inc

CC. - Donald Martel, Ministère du Transport du Québec



Le 6 janvier 2011

Cabinet du ministre

7 JAN. 2011

MDDEP

RECOMMANDE

**Monsieur Pierre Arcand**  
Ministère du Développement durable  
de l'Environnement et des Parcs  
Édifice Marie-Guyard  
675, Boul. René Lévesque Est, 30<sup>E</sup> Étage  
QUEBEC (Québec)  
G1R 5V7

Objet : Lettre d'appui  
Projet d'amélioration de la route 169 à Alma et St-Nazaire

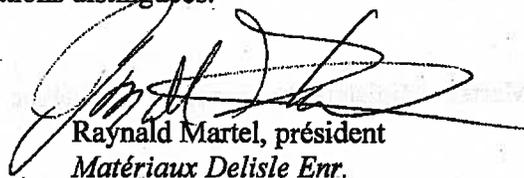
Monsieur,

Suite à la requête de « Proco » du 3 janvier 2011, dans le projet concernant l'amélioration de la route dans le secteur cité en rubrique, nous tenons à vous communiquer que nous appuyons entièrement la modification du tracé proposé.

A notre avis, les points qui nous apparaissent les plus pertinents pour notre quincaillerie BMR « *Matériaux Delisle Enr.* » sont les suivants: le point 5.1 qui prévoit un carrefour giratoire à 4 voies, dont 2 voies d'évitement pour permettre l'accès aux camions et à la clientèle de notre commerce par le route 172. Les points 5.2 et 5.3 nous paraissent tous aussi importants, vu le volume considérable de véhicules qui circulent dans ce secteur. Avec l'ajout progressif des commerces et industries, le nouveau tracé permettra d'avoir les superficies nécessaires pour l'implantation de ceux-ci. Également, la mise en place d'une entrée dans le quartier Delisle du côté nord diminuera le risque d'avoir des bouchons de circulation et de permettre de façon sécuritaire les déplacements des véhicules.

C'est pour ces raisons que nous donnons notre appui à « Proco ». Nous croyons que les modifications demandées par cette organisation sont réalisables et justifiables, tant pour notre entreprise que tous autres intervenants ayant des intérêts dans ce dossier.

Veuillez accepter, Monsieur, nos salutations distinguées.



Raynald Martel, président  
*Matériaux Delisle Enr.*

RM/gg

du rêve à la rénovation